



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

Direction régionale
de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt des Pays de la Loire





L'année 2018 a constitué une année charnière pour les filières agricoles et agroalimentaires avec la clôture, le 21 décembre 2017, des Etats Généraux de l'Alimentation (EGA) et le démarrage des travaux législatifs qui se sont attachés à traduire les engagements pris par le Gouvernement dans la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, promulguée le 30 octobre 2018.

La loi et les engagements qu'elle porte traduisent des évolutions notables pour l'organisation des filières, en confortant le rôle des interprofessions, des coopératives et des organisations de producteurs, et en rééquilibrant les relations économiques entre acteurs des filières longues pour dégager plus de valeur et mieux la répartir.

Elle fixe également des objectifs ambitieux en matière de qualité de l'alimentation en instaurant l'objectif d'atteindre, d'ici le 1er janvier 2022, en restauration collective un approvisionnement issu à 50% de produits locaux ou de qualité, dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique.

Enfin, la loi renforce l'encadrement de l'usage et de la vente de produits phytopharmaceutiques en vue de contribuer à l'objectif de réduire de 50% l'usage de ces produits à l'horizon 2025. Les plans de filière élaborés par chaque interprofession constituent des documents de référence pour la déclinaison de ces objectifs et pour piloter leur mise en oeuvre.

Ces objectifs et ces évolutions impactent bien entendu l'échelon régional à la fois dans son fonctionnement interne, et dans les conditions de mise en oeuvre des politiques publiques dont les agents de la DRAAF ont la responsabilité. Au-delà des décisions prises dans la loi, les Etats Généraux de l'Alimentation constituent une vision et une ambition commune qui doivent guider l'action de l'Etat à toutes les échelles. La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 constitue également une évolution importante, qui a conduit à réviser la stratégie régionale de formation par apprentissage.

C'est dans cet esprit que la DRAAF a souhaité revisiter le format du rapport d'activité annuel que vous tenez entre vos mains, afin de matérialiser la contribution du niveau régional à ces ambitions et de rappeler les missions qui rythment le quotidien des agents.

L'année 2018 a été marquée par plusieurs dossiers emblématiques, qui démontrent notre capacité collective à conjuguer planification de long terme et gestion des crises immédiates. La gestion des intoxications constatées en Maine-et-Loire suite à l'application de traitements à base de métham-sodium, ou encore la fermeture de l'abattoir du groupe Doux à Chantonay (85), ont confirmé la capacité de la DRAAF à projeter rapidement son expertise et à animer efficacement le partenariat régional pour fixer un cadre de gestion aux crises sanitaires et économiques. Je pourrais aussi évoquer dans ce domaine la prévention des risques liés à la peste porcine africaine et à l'influenza aviaire, ou encore l'anticipation de la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne.

A plus long terme, l'accompagnement de la transition agro-écologique de l'agriculture a constitué un autre marqueur de l'année 2018, avec la validation de la feuille de route régionale Ecophyto II, la signature du 6^{ème} programme d'actions régional de lutte contre la pollution des eaux par les nitrates, et la poursuite de la dynamique de soutien aux groupes de progrès en agriculture, initiée par le dispositif GIEE et le dispositif "30 000 fermes engagées vers l'agro-écologie à bas niveau d'intrants". Le rythme de conversion à l'agriculture biologique des Pays de la Loire est également à signaler, avec 10% des exploitations et 8,5% de la surface agricole utile conduits en agriculture biologique en 2018. Enfin les dynamiques de modernisation des exploitations et d'installation en agriculture restent soutenues, en lien avec une conjoncture plus favorable et les stratégies plus offensives de certaines filières.

Ces dynamiques sont soutenues par le déploiement du Grand Plan d'Investissement, présenté le 22 novembre 2018 en préfecture de région. Elles sont également le fruit de l'engagement quotidien des agents de la DRAAF qui s'y impliquent avec passion aux côtés des acteurs professionnels et institutionnels.

SOMMAIRE

Accès direct
aux têtes de
chapitres :
Cliquer sur
le n° de page

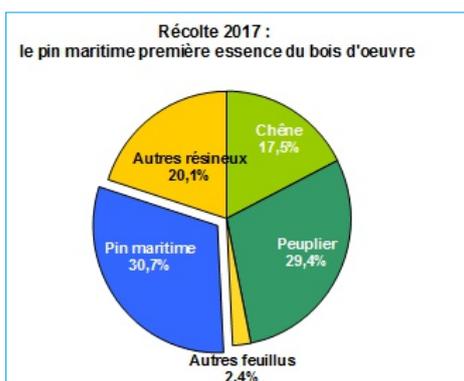
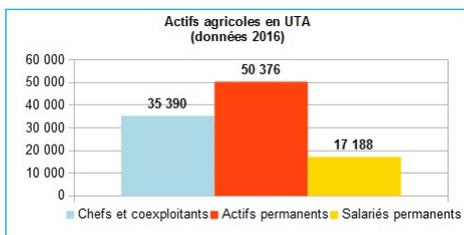
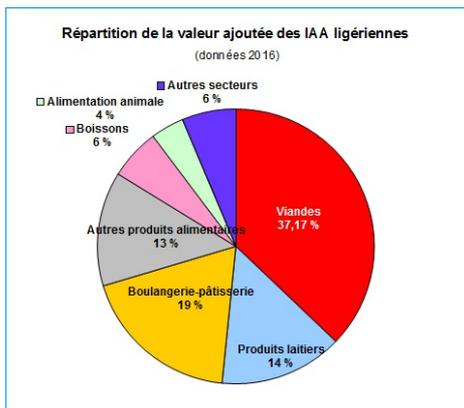
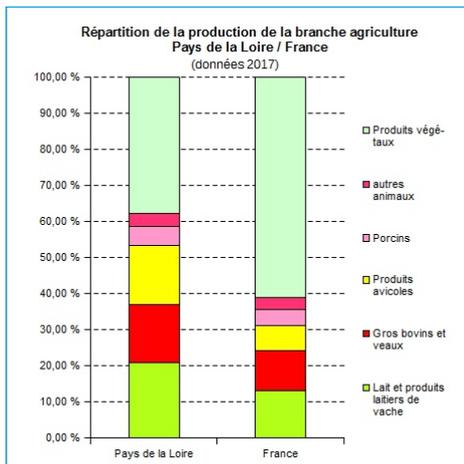
L'agriculture, l'agro-alimentaire et la forêt en Pays de la Loire	p. 3
Assurer la sécurité sanitaire et promouvoir une alimentation de qualité	p. 4
Accompagner la modernisation et la structuration des filières agricoles et agroalimentaires	p. 5
Former les nouvelles générations et assurer le renouvellement dans les métiers de l'agriculture	p. 7
Produire de la connaissance au service des politiques publiques et des acteurs économiques	p. 9
Soutenir la transition agro-écologique de l'agriculture et de la forêt, assurer une gestion durable des ressources	p. 10
Animer la communauté de travail, valoriser les compétences et moderniser l'action publique	p. 13
Organigramme des services	p. 14



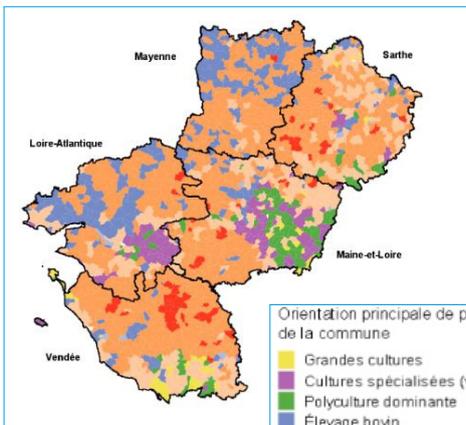
L'AGRICULTURE, L'AGRO-ALIMENTAIRE ET LA FORÊT EN PAYS DE LA LOIRE

L'agriculture des Pays de la Loire est riche et diversifiée

Chiffres clés 2018



Avec une production estimée à 6,5 Mds € d'affaires national, les Pays de la Loire se situent au quatrième rang des régions agricoles françaises. Les surfaces agricoles occupent plus de 2,2 millions d'hectares (8 % de la surface nationale), soit 69 % de l'espace.



Aux toutes premières places en élevages bovin, avicole et porcin,

la région se caractérise aussi par la grande diversité de ses productions végétales. Aux côtés des surfaces fourragères et céréalières, les cultures spécialisées comme l'horticulture, l'arboriculture, le maraîchage, la production de plantes médicinales, à parfum et de semences, la viticulture, occupent une place importante, notamment en termes d'emplois.

La diversité et le poids des productions ont permis l'essor d'un secteur agroalimentaire puissant, avec un chiffre d'affaires de 13 milliards d'euros. Les activités de transformation de la viande et du lait bénéficient de la présence de grands groupes nationaux, comme Bigard, Terrena, LDC ou Lactalis. Les Pays de la Loire sont l'une des principales régions pour la production sous signes officiels de qualité. On y dénombre plus d'une trentaine d'AOP/AOC et une vingtaine d'IGP, notamment avicoles. Avec près de 3 000 exploitations certifiées bio et 190 000 ha de SAU en

AB, la région occupe la première place pour les volailles de chair bio, les vaches laitières et allaitantes, et la deuxième en cultures fourragères et poules pondeuses.

L'agriculture induit de nombreuses activités de recherche. La région est membre, avec la Bretagne, du pôle VALORIAL, consacré au secteur agro-industriel, et dispose d'un pôle de compétitivité à vocation mondiale : VEGEPOLYS, ainsi que plusieurs pôles d'enseignement supérieur (Agrocampus Ouest, École supérieure d'agriculture, ONIRIS, Ecole supérieure du bois).



Une région faiblement boisée

En Pays de la Loire, le taux de boisement s'établit à 11 % de la surface régionale, pour un taux national de 30 %.

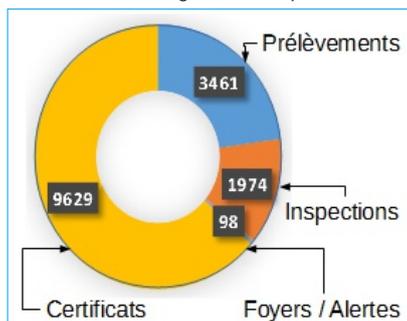
Il varie de 7 % en Vendée à 19 % en Sarthe. Près des trois quarts de la surface forestière régionale sont occupés par des feuillus, principalement le chêne rouvre et le chêne pédonculé. Le pin maritime est la première essence résineuse. La récolte régionale de bois est d'environ un million de m³, soit 3 % du volume national ; le bois destiné à la production d'énergie en représente 28 %, contre 21 % en France. On scie trois fois plus de résineux (pin maritime et Douglas surtout) que de feuillus.

ASSURER LA SÉCURITÉ SANITAIRE ET PROMOUVOIR UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ

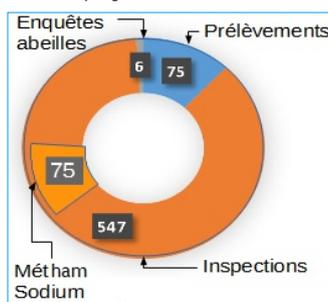
Garantir la qualité de l'offre, coordonner l'aide alimentaire, contrôler les végétaux et les produits végétaux, assurer la surveillance biologique du territoire

Chiffres clés 2018

Santé végétale, export



Sécurité sanitaire du végétal, produits phytosanitaires



Maladies à plan d'urgence

- 3 exercices peste porcine africaine (PPA)
- 1 exercice "influenza aviaire"
- 26 alertes "influenza aviaire" faiblement pathogène
- 2 formations sur le rôle d'alerte des agents d'abattoirs

Évènements

- Colloque Ecoantibio - partenariat avec le GTV et le CHU de Nantes
- 1 réunion régionale "PPA"
- 6 formations vétérinaires sanitaires
- Colloque "Education à l'alimentation" - partenariat avec le rectorat et l'Agence régionale de santé (ARS)
- Colloque "Projets alimentaires territoriaux" - partenariat avec le Conseil régional et l'ADEME
- Colloque "Précarité alimentaire" - partenariat DRDJSCS et ARS

Soutien aux territoires

- 1 appel à projet régional - partenariat Région et ADEME
- 7 PAT subventionnés (76 900 €)

L'activité du service régional de l'alimentation a été conduite en se fondant sur les instructions nationales, tout en tenant compte des spécificités régionales et des aléas survenus en cours d'année. La déclinaison régionale du programme national pour l'alimentation a notamment porté sur l'éducation à l'alimentation et les projets alimentaires territoriaux (PAT - 6 conventions en 2018). En partenariat avec le rectorat, la DRAAF a ainsi organisé un comité régional "Ensemble, éduquons à l'alimentation" apportant une forte dynamique d'animation et de formation. Un comité régional dédié aux PAT a par ailleurs permis de présenter les différentes dynamiques de territoires.

Concernant la santé des végétaux, la surveillance a été renforcée sur deux organismes nuisibles, la bactérie *Xylella fastidiosa* et le nématode du pin, compte-tenu de la présence de plusieurs filières à risque et de l'importance de l'activité de négoce. L'activité liée à la certification pour l'export a par ailleurs enregistré une augmentation de 10%.

Les contrôles liés aux produits phytosanitaires ont donné lieu à 31 procès-verbaux, ainsi que 4 suspensions de Certiphyto dans le cadre de la crise "métham-sodium". (cf infra).

L'observatoire des mortalités et affaiblissements des abeilles (OMAA) animé par la DRAAF et le groupement technique vétérinaire (GTV) est entré en phase opérationnelle à la satisfaction de tous les acteurs.

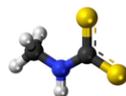
La surveillance biologique du territoire (300 observateurs), à l'origine des bulletins de santé du végétal (6 300 abonnés), est durablement implantée dans le paysage agricole, avec pour idée directrice l'observation, la mutualisation et le recours raisonné aux pesticides. Le contexte budgétaire plus contraint va probablement conduire les réseaux d'observateurs à devoir redéfinir leurs modalités d'action en 2019.



La peste porcine africaine (PPA) et l'influenza aviaire (IA) menaçant le territoire, la

DRAAF a mobilisé les acteurs afin de préparer une réaction rapide et coordonnée. Des actions de sensibilisation ont été organisées pour les professionnels, les chasseurs et les particuliers, en leur rappelant l'importance des mesures de biosécurité en élevage. Des exercices ont été mis en œuvre en vue de tester les capacités d'intervention et de mobilisation des moyens humains.

Métham-sodium : 75 exploitations contrôlées



Le métham-sodium est une substance volatile et irritante qui était utilisée pour traiter les sols avant la mise en culture de productions maraîchères.

Trois signalements d'intoxications après application de ce produit dans des exploitations du Maine-et-Loire ont amené le préfet à en suspendre l'utilisation. En liaison étroite avec les préfetures de Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire, un plan de contrôle renforcé a été réalisé. Ces contrôles ont mis en évidence des non-conformités portant sur la détention des produits, leur utilisation ainsi que sur les mesures de protection de l'environnement, de l'applicateur et du voisinage. Les suites judiciaires et administratives adaptées ont été données.



L'ANSES a depuis retiré les autorisations de mise sur le marché en France.

ACCOMPAGNER LA MODERNISATION ET LA STRUCTURATION DES FILIÈRES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

Préserver le foncier agricole et réguler l'exploitation des terres

Chiffres clés 2018

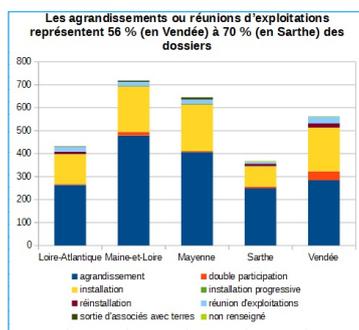
3057 dossiers déposés en 2018
Entre 400 (en Sarthe) et 850 (en Maine-et-Loire) par département

Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
497	854	703	409	594	3057
16%	28%	23%	13%	19%	

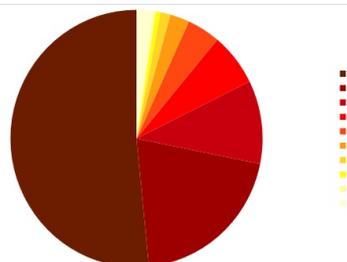


Surfaces ayant fait l'objet d'une autorisation d'exploiter en hectares

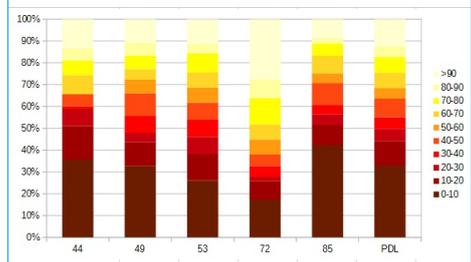
	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée
Total	7 690	13 080	8 980	8 140	12 830
Dont Agrandissements et réunions d'exploitations	3 350	6 160	3 340	3 570	5 190
Dont Installations et réinstallations	4 660	6 120	5 170	4 360	6 540



Surfaces autorisées pour agrandissements : presque 3/4 des demandes portent sur des surfaces inférieures à 20 hectares



Surfaces autorisées pour installations (en % des autorisations délivrées)
Les surfaces reprises pour installation sont beaucoup plus importantes en Sarthe que dans les autres départements



Foncier agricole : le contrôle des structures

Le contrôle des structures est un outil de répartition du foncier agricole, et se traduit concrètement par la délivrance, par le préfet de région, d'autorisations d'exploiter que doivent obtenir les exploitants souhaitant mettre en valeur des parcelles agricoles.

La région des Pays de la Loire fait partie des régions où le contrôle des structures est très dynamique : 3057 demandes ont été réceptionnées en 2018.

Si l'autorité administrative est le préfet de région, ce sont les directions départementales des territoires (et de la mer) qui réceptionnent et instruisent les demandes. Le Maine-et-Loire est le département le plus actif (850 dossiers). 90 % des demandes sont effectivement soumises au contrôle des structures, les 10 % restants correspondent à la reprise de biens familiaux ou présentent des caractéristiques les en exonérant (petites surfaces par exemple).

Le 1^{er} motif de contrôle est lié pour 87 % des dossiers à la surface mise en valeur par le demandeur, qui dépasse le seuil de contrôle de 45 ha. Le 2^{ème} motif, pour 8 % des dossiers, est l'absence de capacité ou d'expérience professionnelles agricoles du demandeur.

62 % des demandes portent sur l'agrandissement de l'exploitation, et 30 % sur l'installation d'un nouvel

exploitant.

Presque un quart des demandes (23%) sont en concurrence avec au moins une autre demande. Elles sont alors présentées pour avis aux commissions départementales d'orientation agricole (CDOA).

90 % des décisions délivrées sont des autorisations

Malgré leur faible proportion, les refus ont fait l'objet en 2018 de 94 recours gracieux dont 5 seulement ont été acceptés, et de 18 recours en contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes.

L'administration a également notifié 56 mises en demeure de régulariser la situation ou de cesser d'exploiter, à des agriculteurs mettant en valeur des terres sans autorisation d'exploiter.

50 700 hectares ont fait l'objet d'une autorisation en 2018, dont 21 600 ha pour des agrandissements et réunions d'exploitations, et 26 500 ha pour des installations. Près des 3/4 des agrandissements et 45 % des installations autorisées portent sur des surfaces de moins de 20 ha. 13 % des installations autorisées portent sur des reprises de plus de 90 ha. Si la situation est à peu près identique dans les 5 départements pour les agrandissements, la Sarthe se distingue par des reprises de surfaces pour installation plus importantes (66 ha par demande en moyenne, de 33 à 43 ha pour les autres départements).

Activités 2018 du commissaire du gouvernement "Agriculture" de la SAFER des Pays de la Loire

La DRAAF, qui vérifie la conformité et approuve les opérations menées par la SAFER, a examiné 304 acquisitions amiables de plus de 75 000 €, 158 acquisitions par préemption dont 63 avec révision de prix, 906 rétrocessions à la vente et 192 rétrocessions à la location, le tout pour un total de 13 721 ha, ainsi que 29 conventions établies entre la SAFER et les collectivités.

ACCOMPAGNER LA MODERNISATION ET LA STRUCTURATION DES FILIÈRES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

Contribuer à l'orientation, au soutien et à la structuration des filières, au développement agricole, et au développement durable des territoires ruraux

Chiffres clés 2018



Le volet agricole du Grand plan d'investissement (GPI) a été présenté à Nantes le 22 septembre 2018.



Il a 3 ambitions :

- accélérer l'adaptation des outils et le changement des pratiques,
- accélérer la réponse aux défis du changement climatique,
- renforcer la compétitivité de l'aval et la structuration des filières.

Le partenariat régional l'intègre dans la mise en œuvre de ses soutiens.

Le plan de compétitivité et d'adaptation des entreprises (PCAE) volet élevage, reste très sollicité par les éleveurs en 2018. 648 dossiers ont été déposés en 2 appels à projets, et 614 sélectionnés : 19,7 M€ d'aides ont été engagés dont 4,8 M€ de l'Etat et 10,4 M€ de FEADER.

La filière volailles, avec 40 % des dossiers, reste dynamique : Etat et Région soutiennent la rénovation des bâtiments en filière volailles de chair standard : 92 dossiers sont aidés pour 1,2 M€ à la suite de la liquidation de DOUX S.A. et de la fermeture de l'abattoir de Chantonnay (85).



L'intérêt des agriculteurs pour le PCAE volet végétal grandit, avec 15 % de dossiers retenus en plus par rapport à 2017.

Ainsi, 360 dossiers ont mobilisé 9,04 M€ en 2018, dont 0,96 M€ de l'État et 4,15 M€ du FEADER.

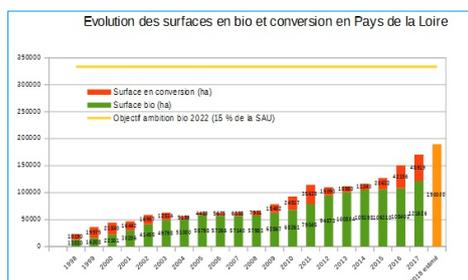
Le comité régional des céréales, réuni deux fois en 2018 dans un nouveau format, a permis aux professionnels de travailler sur leur plan de filière pour formuler des propositions à l'interprofession nationale.



Deux conseils de bassins viticoles Val de Loire - Centre se sont réunis sous la présidence de la préfète de région. Conjoncture, aides OCM, autorisations de plantations, suivi du plan stratégique "Prospective 2025" et événements climatiques ont été discutés.

Par ailleurs, FranceAgriMer a soutenu 4 programmes régionaux de recherche-expérimentation (fruits et légumes, horticulture, pomme à cidre et ruminants/bovins) pour 327 000 €.

La DRAAF a accompagné l'action collective "CapExportAgro" portée par LIGERIAA, qui aide des industries alimentaires régionales primo-exportatrices à préciser leur feuille de route à l'international.



Toujours plus de conversions à l'agriculture biologique

Près de 10 % des exploitations régionales seraient conduites en bio en 2018, pour 190 000 ha de SAU, soit 8,5 % de la SAU régionale. Le programme Ambition Bio 2022 fixe un objectif national de 15 % des surfaces en bio. Sur la période 2018 à 2020, les prévisions de conversion sont de 60 000 ha qui bénéficieront de l'aide à la conversion en agriculture biologique, pour un budget de 26 M€.

La DRAAF a financé pour 126 000 € des actions de structuration des filières biologiques régionales, qui visent notamment à assurer l'accompagnement technique des producteurs (action portée par la CAB)¹, et des débouchés aux nouveaux volumes produits (organisation de rencontres avec la restauration hors domicile ou les métiers de bouche par Interbio).

(1) : Coordination AgroBiologique

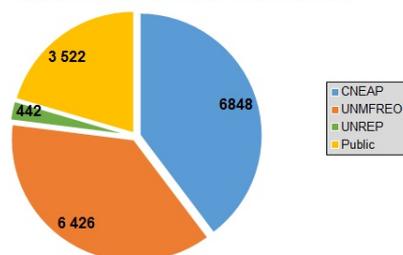
FORMER LES NOUVELLES GÉNÉRATIONS ET ASSURER LE RENOUVELLEMENT DANS LES MÉTIERS DE L'AGRICULTURE

Piloter l'enseignement agricole, avec des partenaires et des projets

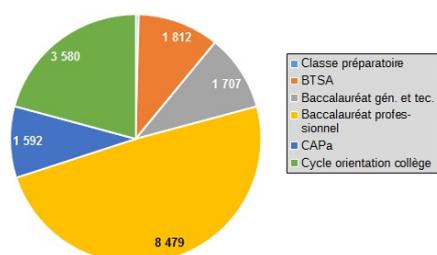
Chiffres clés 2018

- 17 262 élèves et étudiants à la rentrée scolaire 2018
- 8 653 filles (50,2%) pour 8 585 garçons

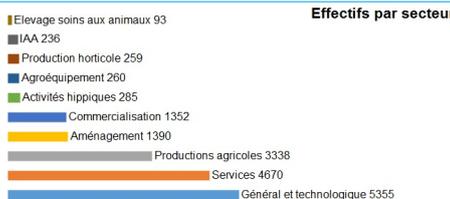
Effectifs par fédération d'enseignement agricole



Effectifs par niveau de formation



Effectifs par secteur



Résultats examens de l'enseignement agricole - Session 2018

7 355 admis pour 8 292 candidats
88,7% de réussite

	Taux Régional	Taux National
CAPa	95,1%	96,0%
BEPA	91,2%	90,0%
Bac Pro	87,3%	84,0%
Bac Techno	90,9%	90,0%
BTSA	82,0%	75,0%
Total	88,7%	85,8%

Budget régional :	54,9 M€
Enseignement privé :	47,3 M€
Aide sociale aux élèves :	5 M€
Pédagogie :	2,2 M€
Organisation des examens :	0,2 M€
Évolution des compétences et dynamique territoriale :	0,2 M€

Bilan de la rentrée scolaire 2018

À l'instar de l'enseignement agricole national, la région Pays de la Loire a vu ses effectifs baisser notablement, de 362 élèves. Un constat à la fois porté par une désaffectation pour le secteur des services à la personne, mais aussi par un manque d'attractivité des filières générales et technologiques, amplifié par les questionnements sur la mise en œuvre des réformes du baccalauréat 2021.

Ce manque d'attractivité interroge au regard des forces de l'enseignement agricole :

établissements à taille humaine, taux de réussite aux examens importants (près de 89 % pour les Pays de la Loire, taux d'insertion professionnelle excellent (plus de 70 %), accompagnement personnalisé des élèves, internats et vie associative forte.

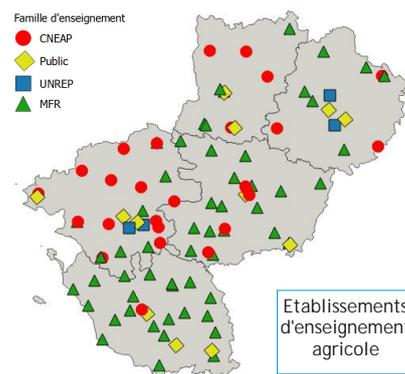
Un travail avec l'ensemble des familles d'enseignement (public et privé) sera mis en place dans le cadre du Projet régional de l'enseignement agricole (PREA).

La mise en œuvre de PARCOURSUP, plateforme d'accès à l'enseignement

supérieur, en lieu et place d'Admission PostBac, a été un événement important pour le service de l'enseignement agricole de la DRAAF (SRFD) en 2018.

Les changements portaient sur de nouveaux algorithmes, la fin de la hiérarchisation des vœux, un calendrier plus long.

S'agissant de l'enseignement agricole ligérien, 62 % des 2 456 élèves de terminale concernés ont participé à la phase principale. Parmi ceux-ci, 88,5 % ont eu une proposition, 76 % ont été admis dans l'enseignement supérieur; il est à souligner que 31 % ont confirmé au moins un vœu par apprentissage.



La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel

La loi du 05 septembre 2018 modifie profondément l'organisation de la formation professionnelle et de l'apprentissage : installation des comptes personnels de formation, évolution de la certification professionnelle, redéfinition de l'action de formation, création d'un référentiel qualité des formations.

Désormais, les Régions n'auront plus la compétence sur la mise en œuvre de l'apprentissage, soit un véritable changement de modèle :

- l'apprentissage entre dans le champ de la formation continue
- financement au contrat à partir du 1er janvier 2020
- à la même date, tout organisme de formation à jour de sa déclaration d'activité et d'une certification, peut proposer des formations par apprentissage
- le financement est confié aux branches professionnelles, et à leur OPCO
- la régulation des coûts et des formations est assurée par France Compétences, nouvelle agence publique quadripartite (État, Régions, syndicats, patronat)

Dans ce contexte, le SRFD a élaboré une stratégie de la formation par apprentissage des Pays de la Loire articulée sur les thématiques suivantes :

- Pilotage des formations
- Impacts financiers
- Certification des centres publics
- Évolutions du marché
- Modalités de formation
- Gestion des ressources humaines

3 séminaires d'appropriation et un plan de formation sur 2 ans accompagnent la mise en place de la loi.

FORMER LES NOUVELLES GÉNÉRATIONS ET ASSURER LE RENOUVELLEMENT DANS LES MÉTIERS DE L'AGRICULTURE

Accompagner l'installation des jeunes agriculteurs et favoriser la transmission des exploitations

Chiffres clés 2018

Répartition des projets d'installation présentés en CDOA, par forme juridique (source : DDT(M) - SEA)

Forme juridique Des projets d'installation aidés		
GAEC	257	48,13%
Individuelle	149	27,90%
EARL	106	19,85%
Autre	22	4,12%
Total	534	100,00%

Les 3/4 des installations aidées sont sociétaires, notamment en GAEC. Plus d'un tiers (37%) des installations se réalisent hors cadre familial.

Activités de production des projets d'installation aidés		
Bovin lait	201	37,64%
Volailles, porcs	76	14,23%
Bovin viande	75	14,04%
Autres	42	7,87%
Culture de vente	40	7,49%
Maraîchage	40	7,49%
Viticulture	32	5,99%
Ovins, caprins	23	4,31%
Equins (élevage majoritaire)	3	0,56%
Horticulture	1	0,19%
Arboriculture	1	0,19%
Total	534	100,00%

Dans les projets d'installation, l'élevage reste prédominant, en particulier

Type d'installation aidée		
IP (installation progressive)	10	1,87%
ITP (installation à titre principal)	522	97,75%
ITS (installation à titre secondaire)	2	0,37%
Total	534	100,00%

l'élevage en bovin.

Dans leur quasi-totalité, les installations



Le renouvellement des générations en agriculture

L'installation de nouveaux agriculteurs confirme sa dynamique en Pays de la Loire : en 2018, 534 projets d'installation (520 en 2017) ont bénéficié de la dotation jeunes agriculteurs (DJA), soit plus de 40 % des installations en agriculture. Cet accompagnement représente une dépense de 14,3 M€ dont 2,8 M€ de crédits État, 0,18 M€ du Conseil régional et 11,3 M€ de cofinancement FEADER.

La reprise de l'installation constatée en 2018 s'explique d'une part par l'effet "revalorisation" de la DJA réalisée en 2017 avec un montant d'aide moyen passant de 15 000 € à 27 200 € (montant constaté en 2018) et d'autre part par l'augmentation accrue des cessations d'activité sur la période 2018-2019. Près de 2 554 nouveaux exploitants ont ainsi bénéficié de la politique régionale de l'installation depuis 2014, année de démarrage de l'actuelle programmation FEADER.

Défini en partenariat avec la profession agricole, le programme d'accompagnement à l'installation et à la transmission (AITA) a pour objectif de favoriser l'installation des jeunes agriculteurs et la transmission des exploitations des futurs cédants.

L'État finance les structures labellisées en charge de préparer les candidats à l'installation afin que ceux-ci aient acquis les compétences nécessaires pour être chef d'exploitation : points accueil installation (PAI), centres d'élaboration des plans de professionnalisation personnalisés (CEPPP) et centres de formation habilités pour l'organisation du stage collectif "21 heures". L'État soutient également les agriculteurs dans leur 1^{ère} année d'installation, ainsi que les agriculteurs qui envisagent de céder prochainement leur exploitation, en prenant en charge une partie du coût d'une prestation de diagnostic ou de conseil.



L'État participe enfin au financement d'actions de communication et d'animation sur le métier d'agriculteur et sur la politique régionale d'installation. 1,1 M€ a été attribué dans le cadre du programme AITA en 2018.

Caractérisation des projets d'installation en 2018

Près du quart des candidats s'installent en agriculture biologique (19 % en 2017). 25 % également des nouveaux exploitants bénéficient de la modulation agro-écologique (20 % en 2017), contrepartie à leur engagement, durant 4 ans, à réaliser des actions conformes aux principes de l'agro-écologie :

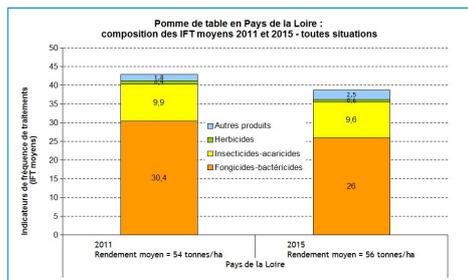
- . adhérer à un collectif d'agriculteurs (DEPHY, "30 000 fermes", GIEE)
- . ou viser une certification environnementale de niveau 2 ou 3
- . ou s'installer partiellement en agriculture biologique
- . ou participer à l'activité d'une unité de méthanisation
- . ou mettre en œuvre un système agroforestier.

85 % des installations ont un coût de reprise/modernisation supérieur à 200 000 €.

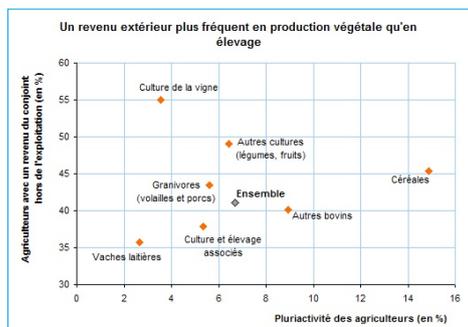
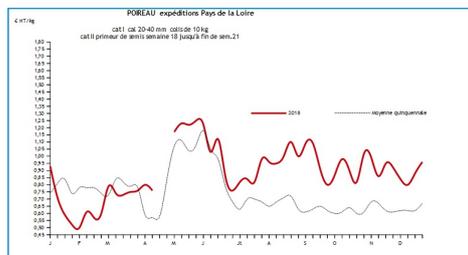
PRODUIRE DE LA CONNAISSANCE AU SERVICE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Connaître pour agir

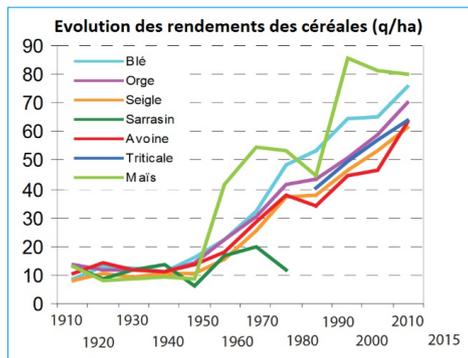
Chiffres clés 2018



IFT : nombre de doses homologuées de produits phytosanitaires appliqués à une culture pendant une campagne.



Lieuse-batteuse attelée - Début du XX^{ème} siècle



Connaissance des pratiques culturales

En 2018, le service statistique a collecté les informations auprès d'échantillons d'exploitations sur les pratiques culturales de 16 grandes cultures et sur les pratiques phytosanitaires de 6 légumes. Elles permettront d'actualiser les mesures d'utilisation des produits phytosanitaires et de connaître les raisonnements à l'oeuvre par les agriculteurs pour décider de ces traitements. Parmi les indicateurs calculés à partir de cette source, les IFT (indicateur de fréquence des traitements) complètent le nombre de traitements par une information sur les doses de produits utilisées. Les premiers résultats sont attendus courant 2019.

Les travaux préparatoires au prochain recensement agricole (2020) ont débuté pour constituer un répertoire exhaustif des exploitations agricoles en activité à enquêter.

2018 : conjoncture agricole contrastée

L'offensive tardive de l'hiver, suivie d'une pluviométrie excédentaire puis d'une sécheresse importante, conduisent à des récoltes inégales : décevantes en blé tendre et production d'herbe, correctes en maïs, pommes et poires et généreuses pour la vigne. Toute l'année, l'offre modérée de légumes de plein champ s'échange à prix élevés voire exceptionnels.

Pour la tomate, concurrence et sur-offre conduisent à un bilan de campagne médiocre. Sur fond de décapitalisation des cheptels laitiers et allaitants et d'une consommation en berne, les filières bovines et porcines souffrent de cours en retrait. Les livraisons régionales de lait diminuent. 2018 signe l'arrêt de la filière régionale de poulet export. Depuis janvier 2018, la conjoncture de l'ensemble des filières fait l'objet d'une note mensuelle assortie d'annexes chiffrées consultables sur le site internet de la DRAAF.

Portraits agricoles départementaux

En 2017, une étude réalisée avec l'INSEE indiquait que, en Pays de la Loire, 41% des agriculteurs ont un conjoint à l'exploitation. Cette proportion est minimale en élevage de vaches laitières et maximale en viticulture. En 2018, cette étude a été déclinée par département ; du fait des orientations de production, la part des agriculteurs ayant un conjoint avec des revenus extérieurs à l'exploitation varie de 32% en Mayenne à 46% en Maine-et-Loire. Plusieurs thèmes sont abordés : répartition cantonale de l'emploi et productions agricoles spécifiques, revenus médians par OTEX¹, présence et activité du conjoint, pluriactivité, renouvellement des actifs, ancrage territorial.

(1) OTEX : orientation technique de l'exploitation



100 ans d'agriculture en Pays de la Loire

Dans le cadre des commémorations du centenaire de la première guerre mondiale, une publication a retracé l'évolution de l'agriculture ligérienne depuis ce conflit majeur.

L'étude illustre les grandes étapes de cette mutation de l'agriculture, étroitement liée aux politiques publiques nationale puis communautaire. Très forte réduction du nombre d'exploitations, tournant des "trente glorieuses", mécanisation, recours aux engrais et produits phytosanitaires, sélection génétique des espèces, formation des hommes, autant d'évolutions conduisant à d'importants gains de productivité et à un accroissement de la production. Les exploitations s'agrandissent, les modes de faire-valoir évoluent. La main d'œuvre salariée augmente.

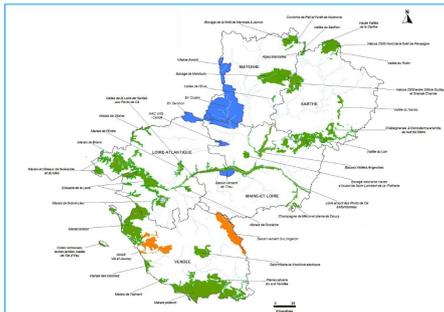
L'industries agroalimentaire se développe et assure la transformation des productions.

SOUTENIR LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT, ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES

Réduire l'impact environnemental des exploitations agricoles, reconquérir la qualité de l'eau et préserver la biodiversité

Chiffres clés 2018

Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC)

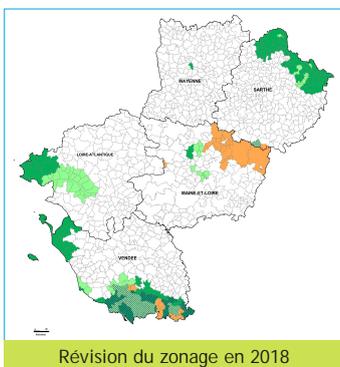


Territoires ouverts à la contractualisation en 2018

- 32 territoires ouverts à la contractualisation sur les enjeux biodiversité (dont une MAEC expérimentale de lutte contre la jussie)
- 5 territoires ouverts sur les enjeux de qualité de l'eau
- 2 territoires ouverts sur les deux enjeux cumulés

Le potentiel de contractualisation dans ces territoires est estimé à 12 500 ha supplémentaires, pour un budget estimé de 11,8 M€

Révision de la cartographie des Zones défavorisées simples (ZDS)



Révision du zonage en 2018

Au terme de la révision, les Pays de la Loire compteront 244 communes classées dans le zonage, contre 114 dans sa précédente version. Un travail spécifique a été conduit par la DRAAF et les DDT pour accompagner les 66 communes et les exploitations qui sortiront du zonage en 2019.

Mise en œuvre du plan Ecophyto II

La Commission agroécologie, installée en février 2018 par l'Etat et le Conseil régional, a validé la feuille de route régionale Ecophyto et la mise en place des différentes instances, chargées de décliner les actions sur le terrain avec l'appui des différents partenaires, institutionnels, professionnels et associatifs.

Cinq comités thématiques ont été installés et dotés d'une feuille de route détaillant les actions à y conduire. Ils couvrent l'ensemble des grands sujets structurants (zones agricoles, zones non agricoles, épidémiosurveillance, bassins versants, et indicateurs) et sont animés par les principaux partenaires du plan en région (chambre régionale d'agriculture, Fredon, agence de l'eau Loire-Bretagne, DRAAF, avec l'appui de la DREAL, de l'ARS et de la MSA notamment).

Côté actions, la priorité porte sur la réduction des usages de produits phytopharmaceutiques, avec notamment le recrutement de nouveaux groupes "30 000 fermes Ecophyto". La seconde priorité porte sur le suivi de l'impact de ces actions sur les usages, en particulier dans les zones de fortes productions végétales

spécialisées.

A ce titre, la DRAAF et la DREAL ont poursuivi le financement de mesures des pesticides dans les cours d'eau en 2018 et se sont engagés aux côtés de l'ARS et Air Pays de la Loire pour financer un suivi des pesticides dans l'air en 2019-2020. La déclinaison des actions du plan se poursuivra en 2019 avec notamment une priorité donnée à la prévention des expositions des riverains et des personnes vulnérables.

Élaboration de la stratégie régionale de l'État sur l'eau

La DRAAF a contribué à animer le séminaire régional organisé en avril 2018 sur les enjeux de qualité et de gestion de la ressource en eau, et assure le pilotage de 10 actions sur les 30 que compte la stratégie présentée le 23 janvier 2019 en CAR. Parmi ces actions, on peut notamment citer la diffusion des bonnes pratiques, la mobilisation de l'enseignement agricole et du dispositif certiphyto, la prise en compte des enjeux de qualité de l'eau dans les réglementations régionales et départementales, la mobilisation du secteur de la recherche pour éclairer les enjeux, ou encore l'amélioration de la prise en compte des enjeux liés à l'irrigation et au drainage.



Signature du programme d'actions régional de lutte contre la pollution des eaux par les nitrates

L'arrêté régional "PAR nitrates" a été signé le 16 juillet 2018 après 16 mois de concertation. Il acte plusieurs évolutions importantes afin de renforcer l'efficacité des mesures prises tout en simplifiant les modalités d'application pour les agriculteurs, en particulier pour la gestion des épandages. En application de ce programme, la DRAAF a élaboré en 2018 un dispositif de télédéclaration des pratiques de fertilisation afin d'assurer le suivi des mesures mises en œuvre. La première campagne de télédéclaration a ouvert dans les délais prévus le 15 février 2019.

SOUTENIR LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT, ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES

Encourager l'innovation collective et la diffusion de pratiques agro-écologiques

Chiffres clés 2018



Réseau GIEE

En 2018 :

- 21 groupes labellisés
- 240 000 € de crédits engagés

Au total depuis 2015 :

- 31 projets retenus
- 736 exploitants engagés

Pour en savoir plus : www.giee.fr

Réseau DEPHY-FERME



De 2016 à 2021 :
DEPHY 2

- 23 groupes existants
- soit 315 exploitants engagés (réseau renouvelé en 2016 et 2017 pour 5 ans)

Réseau "30 000 fermes"

En 2018 :

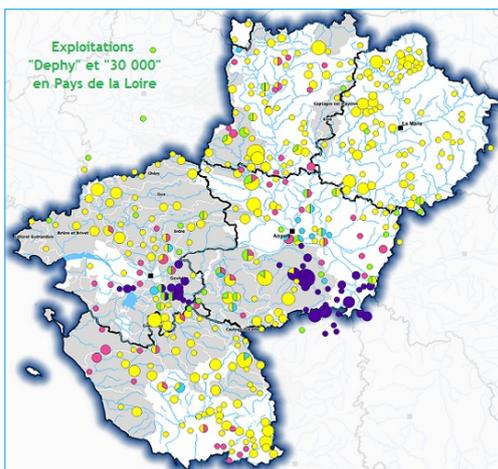
- 10 nouveaux groupes reconnus en 2018
- 434 000 € de crédits engagés

Au total depuis 2017 :

- 36 groupes retenus
- 400 exploitations engagées

Pour en savoir plus :

www.ecophytopic.fr



Encourager l'innovation collective et la diffusion de pratiques agro-écologiques

Afin de favoriser l'innovation de terrain, la DRAAF accompagne les collectifs d'agriculteurs qui souhaitent mettre en place des pratiques agro-écologiques ou réduire l'utilisation des intrants sur leur exploitation.

Depuis 2015, 31 collectifs ont été labellisés "groupements d'intérêt économique et environnemental", et se sont engagés dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques, visant la multi-performance économique, environnementale et sociale de leurs exploitations.

En 2018, 21 de ces collectifs ont bénéficié de financements CASDAR (développement agricole et rural) pour animer des projets portant sur des thématiques variées, autonomie des élevages, systèmes de production autonomes et économes en intrants, agriculture biologique, conservation des sols, économies d'énergies, circuit de proximité, diversification des assolements, etc.

En lien avec le plan Ecophyto, les Pays de la Loire hébergent également un réseau de 23 groupes "DEPHY FERME" basé sur 300 exploitations, issues de toutes les grandes filières végétales. Ces réseaux s'engagent dans l'expérimentation sur le terrain de ces techniques innovantes et économes en intrants, qui soient transférables ensuite au plus grand nombre.

Enfin, lancé en 2017, le dispositif "30 000 fermes engagées vers l'agro-écologie à bas niveau de produits phytopharmaceutiques" a connu un développement important en Pays de la Loire avec 36 groupes reconnus, soit plus de 400 exploitations régionales visant l'ambition de déployer dans leurs exploitations les solutions identifiées via les réseaux de recherche appliquée et par les autres exploitations impliquées dans ces démarches.

Pour en savoir plus :

<http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/L-accompagnement-des-agriculteurs>



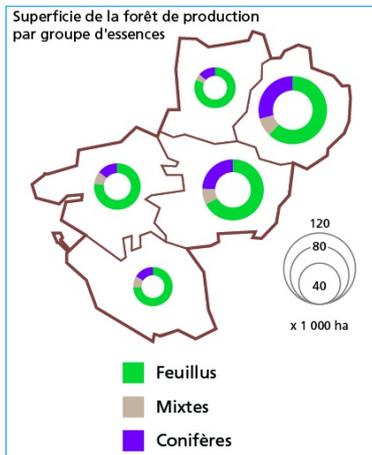
Un appel à projets pour promouvoir l'émergence de futurs groupes GIEE ou "30 000"

En 2018, la DRAAF a organisé un appel à projets pour soutenir les collectifs émergents souhaitant s'engager dans l'agroécologie. Sur 21 candidatures déposées, 18 ont été retenues et ont bénéficié d'une aide allant jusqu'à 10 000 €, pour financer la réalisation d'audits d'exploitation et aider les agriculteurs volontaires à structurer leur projet collectif, avec l'objectif que celui-ci puisse être ensuite déposé lors d'un prochain appel à projet GIEE ou "30 000".

SOUTENIR LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT, ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES

Mettre en œuvre la politique forestière et développer la filière forêt-bois dans le cadre d'une gestion durable

Chiffres clés 2018

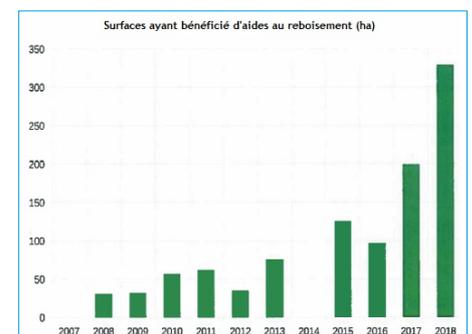


- 329 hectares ayant fait l'objet d'aides au reboisement (PDRR, ou dispositif DynamicBois financé sur le fonds chaleur), instruits de manière mutualisée pour les 5 départements de la région (199 hectares en 2017)
- Création de nouvelles places de dépôt et de retournement permettant de mobiliser 37 000 m³ de bois supplémentaires
- Progression de la récolte de bois d'œuvre de 4 % constatée fin 2017 (10 % de hausse pour les feuillus)
- 168 plans simples de gestion agréés par le CRPF (148 en 2017)
- 4 chartes forestières de territoire en cours d'animation, soit le double de l'année précédente
- 16 contrôles de la mise en œuvre des plans simple de gestion réalisés en Loire-Atlantique et Vendée
- 51 contrôles NIMP 15 (sécurité sanitaire des bois d'emballage)
- 76 contrôles des ressources génétiques forestières
- 32 missions de surveillance de la santé des forêts

La DRAAF assure la coordination de la politique forestière régionale et par délégation des DDTM les missions forestières pour les départements de Loire-Atlantique et de Vendée. Elle décline à l'échelle régionale les priorités fixées dans le programme national de la forêt et du bois (PNFB), notamment à travers l'élaboration du programme régional de la forêt et du bois, co-piloté avec le Conseil régional.

Le PNFB fixe l'objectif de dynamiser la gestion forestière, dans un cadre de gestion durable. Cette ambition s'est notamment traduite en Pays de la Loire par une forte montée en puissance des dispositifs d'aide au reboisement et de création de desserte forestière.

Ainsi 329 hectares de forêt ont fait l'objet en 2018 d'une aide au reboisement afin d'améliorer la qualité des peuplements, d'accélérer l'adaptation des forêts au changement climatique, et d'encourager le renouvellement de la forêt ligérienne.



La DRAAF a par ailleurs assuré en 2018 la révision de l'arrêté régional listant les essences et matériaux forestiers de reproduction éligibles aux aides de l'État.



L'évolution des surfaces forestières

L'IGN a conduit en 2018 à la demande de la DRAAF une étude sur l'accroissement des surfaces forestières.

Celles-ci en Pays de la Loire sont relativement faibles et couvrent 11% de la surface de la région. Pour autant, la forêt croît progressivement. Cet accroissement, estimé à 2 360 ha/an, défrichements déduits, est majoritairement le fait d'accrus naturels installés sur des fiches agricoles, urbaines, landes ou zones humides.

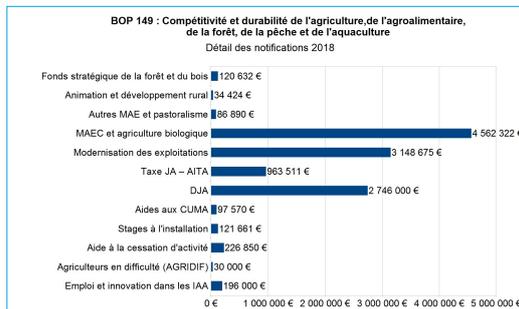
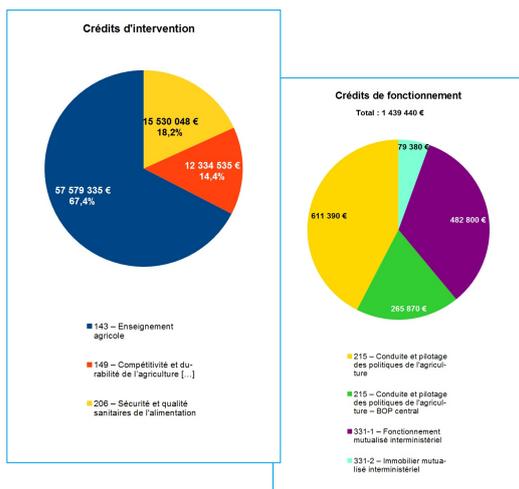
La connaissance de ces accrus contribue à mieux connaître le rôle multifonctionnel de la forêt dans ces espaces, et à mesurer leur contribution potentielle aux objectifs du programme régional de la forêt et du bois.

ANIMER LA COMMUNAUTÉ DE TRAVAIL, VALORISER LES COMPÉTENCES ET MODERNISER L'ACTION PUBLIQUE

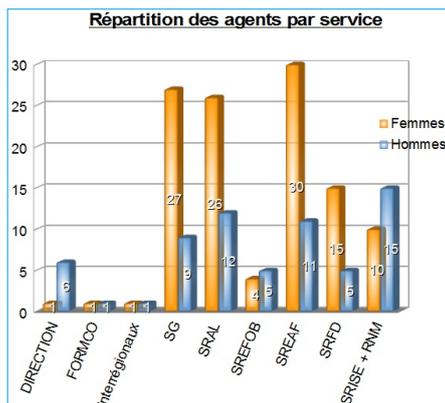
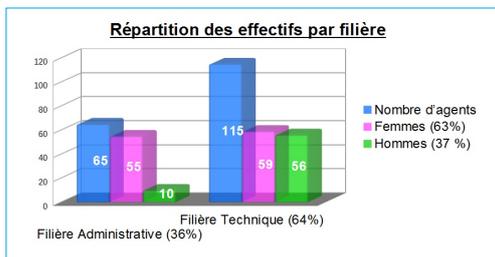
Assurer le fonctionnement humain, budgétaire et logistique des services, promouvoir et mettre en oeuvre la modernisation de l'action publique

Chiffres clés 2018

Crédits gérés par la DRAAF



Effectifs de la DRAAF



Bilan budgétaire

Le budget DRAAF réalisé en 2018 est de 75,112 M€ (dépenses d'interventions et de fonctionnement). S'y ajoutent 12,335 M€ de crédits notifiés pour les actions en faveur de l'agriculture et du milieu rural.

Le centre de prestations comptables mutualisé (CPCM) travaille pour le compte de 15 unités opérationnelles en région Pays de la Loire. Toutes unités opérationnelles (UO) confondues, le CPCM assure l'exécution des dépenses et des recettes sur 22 programmes budgétaires. En 2018, 40 676 demandes de paiement (DP), dont 28 188 au CPCM et 12 588 au SFACT, ont été traitées pour un budget global en CP de 168 277 789 €, avec un délai global de paiement moyen de 13,07 jours pour la DRFIP44, 55,13 jours pour DDFIP49 avec le CPCM, et 20,21 jours au service facturier.

Ressources humaines

Au 31 décembre 2018, la DRAAF comptait 180 agents administratifs et techniques (182 agents en 2017) dont 115 femmes (64 %) et 65 hommes (36 %). L'âge moyen des agents est de 51 ans. La DRAAF a enregistré (hors mouvements internes) 15 arrivées et 18 départs, soit un taux de rotation de 9 % (6 % en 2017). La gestion des crédits des contractuels pour l'ensemble des services de la région (DRAAF, DD(CS)PP et DDT(M), toutes sources de financement confondues (budget opérationnel de programme (BOP) 143, 149, 206 et 215) s'est élevée en 2018 à 105,64 ETP-t (équivalent

temps plein "technique").

540 actes de gestion ont ainsi été établis pour le suivi de contrat d'agents contractuels (dont 92 sur le BOP 143, 169 sur le BOP 206, 279 sur le BOP 215).

Formation des personnels

49 actions de formation ont été mises en oeuvre par la délégation régionale en 2018, pour un total de 758 journées-stagiaires dispensées (hors stages proposés pour les agents de l'enseignement agricole). Une évolution est constatée vers davantage de stages proposés en réponse à des besoins locaux, exprimés par les structures et témoignant de l'activation d'une offre de formation qui a répondu au plus près aux besoins des agents.

Les formations "métiers" propres au ministère (en agriculture et dans le domaine de la sécurité et de la qualité sanitaires de l'alimentation), et les formations transverses dans les champs de la santé et sécurité au travail, de la bureautique et du numérique, constituent toujours une part importante de l'offre proposée par la délégation régionale à la formation de la DRAAF. En outre, les personnels ont accès à l'offre de formation proposée par la plateforme interministérielle régionale (PFRH). S'agissant de l'enseignement agricole, les personnels enseignants des établissements publics ont toujours la possibilité d'accéder, notamment pour l'actualisation des contenus disciplinaires, à l'offre de formation proposée par le Rectorat de Nantes.



Modernisation de l'administration

Mutualisation des services : En matière budgétaire et logistique, sur le site de Nantes, les mutualisations possibles entre les deux directions DRAAF et DREAL¹ ont été approfondies. L'accueil commun du public a été externalisé.

Télétravail : 28 agents de la DRAAF (16%) exercent une partie de leur activité en télétravail, modalité en développement.

Amélioration de la chaîne de la dépense : Les modalités de facturation ont évolué depuis le 1er janvier 2018. Les factures concernant la commande publique simple (hors marchés dits "complexes") sont dorénavant traitées par le service facturier des Pays de la Loire (DRFIP²).

Le délai global de paiement maximum est passé de 30 à 20 jour, mais avec des intérêts moratoires dus seulement à partir du 31^{ème} jour.

La dématérialisation du traitement des factures, engagée depuis le 1er janvier 2017 pour limiter les coûts de fonctionnement de l'État, et garantir des délais de paiement rapides, s'est poursuivie depuis le 1er janvier 2018 pour les entreprises de taille intermédiaire.

(1) DREAL : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
(2) DRFIP : direction régionale des finances publiques

Directeur régional
Yvan LOBJOIT

Directeurs adjoints : Hervé BRIAND - Arnaud MILLEMANN
Secrétariat : Chantal BASILLE - Horacio ACAKPO-ADDRA
Tél : 02 72 74 70 10

Secrétariat général - SG

Tél : 02 72 74 70 34

Didier NÉAU

Adjoint : Michel MASDEU

- ° Centre de prestations comptables mutualisées
Corinne LEPETIT
- ° Pôle Ressources humaines : Séverine PRAMIL
- ° Pôle budgétaire et logistique : /
- ° Pôle Systèmes d'information : Patrick PRADIGNAC

Délégation régionale
à la formation continue

Pierre HERVOUET
Tél : 02 72 74 70 14

Inspecteur
Santé et sécurité au travail
Hubert RENAULT
Tél : 02 72 74 71 98

Assistante sociale
des Pays de la Loire
Muriel MIGNON
Tél : 02 72 74 70 41

Chargés de mission

Egalité et diversité professionnelles
Communication

Défense - Sécurité

François CHAVENON-VERLHAC

Tél : 02 72 74 72 14

Emploi et Protection
sociale agricoles : Franck LOHEAC

Tél : 02 72 74 76 10

Conseiller de prévention : Xavier HIRARDOT
Tél. 02 72 74 70 19

Service régional de l'économie agricole
et des filières - SREAF
Délégation régionale FranceAgriMer

Tél : 02 72 74 71 50 (Nantes)
Tél : 02 41 24 32 32 (Angers)

Patricia BOSSARD

Mission PAC (FEADER et 1^{er} pilier)
Patrice MILLON

Pôle filières agricoles et agro-alimentaires
Patrice MILLON

- ° Filières végétales : Christine BLANCHET
- ° Aval céréales - Grandes cultures
Annie CAMINERO
- ° Filières animales : Régis BERTEAUX
- ° IAA - Agriculture biologique
Charlotte BERCHON

Pôle gestion des dispositifs européens
et contrôles : Claire LAUGA

- ° Investissements et restructuration
du vignoble : Marjolaine MERIEAU
- ° Investissements vitivinicoles
Noëlle GUIBERT
- ° Restructuration du vignoble
Laurent Gourdon
- ° Bois et plants de vigne : Anne-Marie DAVID
- ° OCM Fruits et légumes PO/OP
Gwénaëlle GUILLON
- Pôle politiques agricoles transversales
Caroline RENOULT
- ° Installation-GIEE : Caroline RENOULT
- ° Développement agricole-Formation-Foncier
Marie SUIRE

Service régional de l'alimentation -
SRAL

Tél : 02 72 74 21 20 (Nantes)
Tél : 02 41 72 32 32 (Angers)

Jean-Noël de CASANOVE

Adjoint : Bertrand CHIRON

Mission affaires générales
Muriel BAILLY

Responsable qualité
Françoise GODET

Pôle coordination,
santé publique vétérinaire,
plans d'urgence
Fabienne BURET

Pôle alimentation
Gaëlle BOUCHON

Département
santé et protection des végétaux
Bertrand CHIRON

Pôle santé des végétaux
Sylvain OCTAU

Pôle sécurité sanitaire
de la production des végétaux
Cédric SOURDEAU

Service régional de
l'environnement,
de la forêt et du bois - SREFOB

Tél : 02 72 74 70 20

Arnaud MILLEMANN

Adjointe : Céline BOUEY

Pôle forêt, bois, biomasse
Pascal NORMANT

Pôle politiques agro-environnementales
Céline BOUEY

Mission écophyto : Hervé JOCAILLE

Service régional de l'information
statistique et économique - SRISE
Tél : 02 72 74 72 40

Claire JACQUET-PATRY

Pôle enquêtes : Patricia JEAN

Pôle synthèses et valorisation
des données
Jean-Pierre COUTARD

Pôle SIG et analyse territoriale
Virginie PERRIN

Pôle Conjoncture - RNM
Anne PIHA

Réseau des nouvelles des marchés (RNM)
° Centre d'Angers-Tours
Thierry RENO
° Centre de Nantes : Anne PIHA

Service régional de la formation
et du développement - SRFD

Tél : 02 72 74 72 10

Philippe NÉNON

Pôle scolarité
Françoise MAROT

Pôle relations contractuelles
avec l'enseignement privé
Eléna CHAUVAT

Pôle gestion des moyens
de l'enseignement public
Bérengère KIRION

Pôle examens
et certifications
Jean Michel LEFEVRE

Pôle appui et animation
des établissements
Martial LOIRET

5 rue Françoise Giroud - CS 67516 - 44275 NANTES cedex 2

Tél : 02 72 74 70 00

courriel : draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr

Fax : 02 72 74 70 01

www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr

